

Décret n° 2006-576 du 22 mai 2006 relatif à la médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

22/05/2006

Texte d'application :

- **Arrêté du 12 juillet 2006** fixant le seuil d'activité de médecine d'urgence mentionné à l'article R. 6123-9 du code de la santé publique